



Absence états des lieux

Par **Martin cecile**, le **26/04/2017** à **16:55**

Bonjour et merci de me lire

Je me retrouve dans 1 cas un peu spécial : je suis locataire depuis 4 ans ma propriétaire était une petite dame d un certain âge du coup c est un ami de sa famille qui s était occupé de l'état des lieux des papiers etc... j'ai donc appelé se monsieur pour convenir d un rdv pour rédiger l état des lieux de sorties et lui demandait également 1 copie de l'état des lieux d entree (je l'ai perdue). Il m'a annoncé le décès de ma propriétaire et ma dit qu il n'avait plus accès aux papiers (tout est parti chez le notaire) il m'a également proposé de faire 1 état des lieux de sortie.

Comment ça se passe dans ces cas là?

Merci beaucoup pour vos réponses